

Une demi-journée ou une veillée par semaine.

Quelle indemnité généreuse alloue-t-on à la veuve et aux orphelins en cas de décès pendant l'accomplissement du devoir ?

RIEN pendant les quatre premières années de service.

FA.

Au bout de quatre ans . . .	\$ 300.00
De quatre ans à cinq ans . .	400.00
De cinq à six ans	500.00
De six à sept ans	600.00
De sept à huit ans	700.00
De huit à neuf ans	800.00
De neuf à dix ans et au-dessus.	1,000.00

Ajoutons que le personnel complet de la brigade du feu, officiers et employés compris, se compose de cent-soixante hommes !

La modicité des salaires et l'insignifiance de l'indemnité en cas de mort sont scandaleuses.

Lorsqu'on songe aux vols éhontés que commettent ou que laissent commettre des fonctionnaires chargés de l'administration des deniers publics, et que l'on constate une parcimonie si monstrueuse dans la rémunération d'un service si important et si dangereux, le dégoût vous monte aux lèvres et la honte au front.

Quand, d'autre part, on constate l'existence de cette quantité d'établissements qui se proclament *charitables*, et qui à ce titre jouissent de tous les privilèges connus et inconnus, on se demande comment il est possible qu'une société pousse le cynisme dans l'ingratitude jusqu'à exiger de tels sacrifices d'hommes honnêtes, dévoués et courageux, c'est-à-dire bons entre les bons !

A l'incendie de Villa-Maria, une nuée de cent cinquante séminaristes a été s'accroupir dans l'herbe à une distance assez raisonnablement calculée pour jouir sans danger du terrifiant spectacle de ce sinistre peu ordinaire. Puisque ces jeunes gens ont tant de loisirs, pourquoi ne nous ont-ils pas donné l'édifiant spectacle d'assister aux funérailles de l'infortuné Dufour ?

Et pourquoi ne trouve-t-on pas parmi eux un citoyen assez dévoué et surtout assez désintéressé pour renoncer aux bénéfices d'une cure et se faire l'aumônier des pompiers, qui sont pour la plupart de bons et fervents catholiques ? S'il est un corps pour qui l'institution d'une aumônerie s'impose, c'est bien le corps des pompiers, il me semble !

Seulement, voilà ! La charge ne rapporterait pas grand'chose, et puis, le feu, ça brûle, voyez-vous ?

Le courage et le désintéressement, c'est bon pour

les pompiers ! La pompe à vapeur et la pompe ecclésiastique n'ont rien de commun.

C'est égal, braves pompiers, vous êtes l'objet de l'estime et de l'admiration de tous les gens de cœur, et vous êtes assez nobles pour apprécier à leur valeur ces sentiments que vous excitez. Le livre d'or des héros simples porte vos noms profondément gravés.

Vous êtes grands ! Vous vivez obscurs, mais vous mourez glorieux.

LUPUS.

CORRESPONDANCE

LES EMIGRES

Nous faisons avec plaisir une large place à la correspondance suivante d'un de nos frères de là-bas :

ETATS-UNIS, 15 mai 1893.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR :—J'ai adressé la présente correspondance à M. le rédacteur du *Monde* de Montréal, qui ne l'a reproduite qu'en partie dans son journal. Je lui supposais plus d'indépendance qu'il n'en a montré. J'espère donc recevoir l'hospitalité de vos colonnes pour exprimer entièrement mes vues au sujet des causes de l'émigration de nos compatriotes du côté de la ligne 45^{ème}. Un monsieur Ch. coyne a fait sur cette question un rapport au gouvernement fédéral, qui jette l'injure à la face d'un million de canadiens. Ce monsieur, dont personne ici n'avait encore entendu parler jusqu'à ce qu'il eût fait une de ces fameuses courbettes politique, a perdu une belle occasion de se taire. Je serais prêt à parier que cet insulteur n'a probablement jamais connu une centaine de nos compatriotes émigrés, et n'a peut-être jamais mis les pieds aux Etats-Unis ; et cependant, il ne craint pas d'affirmer publiquement que l'ivrognerie, le luxe et la paresse ont été les principales causes de l'émigration d'un million de nos compatriotes. Serait-ce vrai, un peu de cœur, de dignité et de patriotisme auraient dû le faire taire. Mais son assertion est fausse.

Les causes de cette émigration ont toutes pris germe dans cette politique d'avilissement et de platitude patronisée et prêchée par ceux qui ont l'habitude de nous gouverner depuis tant d'années. Quand une race commence à manquer de cœur, de dignité, de caractère et de patriotisme, elle ne peut s'attendre au respect des autres nations. Elle ne peut non plus prétendre à la considération des gens de nationalité étrangère qui vivent avec elle. Réfléchissez un peu à tout ce qui s'est passé parmi nos hommes distingués canadiens-français depuis 1837 et 1838. Aussitôt qu'un